

Séance du 16 décembre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lozano, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Saussié, M. Lacassagne à Mme Bisauta, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Aguerre, Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

ABSENTS : MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, M. Bergé.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **COOPERATION TERRITORIALE - URBACT II** – Programme européen (FEDER) pour le développement urbain intégré durable.

En septembre 2009, la Ville de Bayonne a répondu en tant que chef de file à un appel à projets lancé par le programme européen URBACT. Ce projet, intitulé LINKS pour « Low tech INherited from the old european cities as a Key of performance and Sustainability » (« la technique traditionnelle héritée de la vieille ville européenne comme clef de performance et de développement durable »), a été retenu par le comité intergouvernemental chargé de l'évaluation des projets du programme URBACT II qui l'a approuvé pour une première période de 6 mois.

Cette première phase, consacrée au développement du projet dans le détail est arrivée à échéance le 24 mai dernier. Elle a donné lieu à la recherche d'un partenariat élargi et à l'élaboration d'un programme de travail de nouveau soumis à l'examen du comité de suivi du programme d'URBACT.

Les partenaires du premier cercle (Bayonne, Almería en Espagne, Delft aux Pays Bas, Veria en Grèce et Formigine en Italie) se sont adjoints les villes de Freiberg (Allemagne), Kilkenny (Irlande), Anderlecht (Belgique), de Brasov (Roumanie) et Budrio qui a remplacé Formigine.

Notre projet, approuvé par le Comité de suivi d'URBACT par sa décision du 19 juillet 2010, est entré dans une seconde phase dont la durée est de 30 mois (du 24 août 2010 au 24 février 2013). Durant cette phase les partenaires vont mettre en œuvre leur projet et définir en fin de période un plan local d'actions.

Le budget prévisionnel d'ensemble de la deuxième phase, intégrant notamment les frais de déplacement, d'accueil, d'expertise, et de communication s'élève à 644 400 €. La part revenant à Bayonne est de 269 300 €, financés à 70 % par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), ce qui représente au final une charge nette pour la commune de 80 790 € sur 2 ans et demi. Ces principes budgétaires vous ont été présentés lors de la délibération du 25 mars 2010 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec les villes engagées dans ce projet.

Il est demandé au conseil municipal de formaliser l'engagement de la deuxième phase du projet et pour cela :

- d'approuver le contrat de subvention (annexé à la présente délibération) dans la limite du budget initial ainsi que dans le respect des critères d'éligibilité qui y sont mentionnés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de subvention dans sa version bilingue avec le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, ainsi que tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce contrat.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.